



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MOULIN D'ECALLES

Conseil communautaire du 30 avril 2014

La Rue Saint Pierre

L'an deux mille quatorze et le trente avril,

A la salle polyvalente de La Rue Saint Pierre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre CARPENTIER

Etaient présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusée		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Excusé	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Excusée
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Présent	Delphine DURAME	Excusée
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Présent
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER	Présent	Jean-Paul HOUEL	Excusée
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Excusée		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Présent		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Excusé
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Présent	Jacques AMEDEE	Présent
Héronnelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Excusé
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Excusée	Joël FORTIER	
Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Présente		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	Excusé
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Présent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Excusé
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Présent
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Excusé	Christelle SCHOEGEL	Présente
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	Présent

Assistaient :

Marie Gabrielle ANDRICQ, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,
Julie DUBOIS, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles
Hélène LIMARE, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,
Céline MARECHAL, Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles,

Délibération 2014-04-25- DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

L'article 6 des statuts de la Communauté de communes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :

1. de procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change
2. de passer des contrats d'assurance
3. de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
4. de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
5. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
6. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil
7. de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire de 200 000 euros.
8. d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté et d'approuver les plans de financement correspondant en conformité avec les autorisations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat à l'effet :

1. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
2. La validation des conventions relatives à l'exercice des compétences (mise à disposition, partenariat...)

- Voirie, véhicule de collecte, OTSI, école de Musique : dans la mesure où les termes de la convention restent constants

3. La gestion et la validation des plans de formation à destination du personnel et de toutes décisions en matière de formation professionnelle
4. La signature de convention avec des stagiaires de l'enseignement

Délibération 2014-04-26 : DELEGATIONS DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Vu :

- Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;
- Vu la délibération n°2014-04-19, en date du 17 avril 2014 portant élection du Président
- Vu la délibération n°2014-04-21, en date du 17 avril 2014 portant élection des Vice-présidents

Il est proposé que soient délégués, sous la responsabilité du Président, l'instruction et le règlement des questions intéressant la CCME à

Monsieur Bruno LEGER, 1er VP, les affaires générales et les finances

Monsieur Edouard De Lamaze 2ème VP, l'aménagement de l'espace

Monsieur Fabrice OTERO, 3ème VP, l'attractivité du territoire

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, 4ème VP, les services à la population

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté accepte la proposition telle que détaillée ci-dessus.

Délibération 2014-04-27 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu :

- La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des EPCI interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 juin 2004 visé ci-dessous,
- Le CGCT, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le Conseil d'un EPCI pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L5211-12 du CGCT
- Le CGCT, notamment son article R5214'1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Considérant :

- Que la Communauté de communes est située dans la tranche de population : 10 000 à 19999 habitants,
- Que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de 48,75% pour le Président et de 20,63% pour les vice-présidents, soit respectivement un montant maximum de 1853,22 € pour le président et de 784,24 € pour les vice-présidents selon le barème en vigueur,

Le Président propose :

- 1) A compter du 1^{er} mai 2014, les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'IBT de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président : 70% de 48,75% de l'indice 1015

1^{er} Vice président : 50% de 20,63% de l'indice 1015,

2e Vice président : 50% de 20,63% de l'indice 1015,

3e Vice président : 50% de 20,63% de l'indice 1015,

4e Vice président : 50% de 20,63% de l'indice 1015,

- 2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement
- 3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté accepte la proposition telle que détaillée ci-dessus.

Délibération 2014-04-28 : INSTALLATION DES COMMISSIONS

Le Président rappelle que l'organe délibérant doit déterminer le nombre, la composition et le fonctionnement de ses commissions de travail (régies par renvoi de l'article L5211-1 aux règles de l'article L2121-22 applicables aux commissions municipales).

Il n'y a pas de directive contraignante en la matière si ce n'est la nécessité de s'en tenir aux compétences transférées à l'établissement.

Les élus suppléants peuvent participer à ces commissions.

Il est proposé que le Président et les Vice-Présidents soient membres de droit des commissions.

Commission Affaires générales et finances

Sont candidats :

1ère COMMISSION : Affaires générales et finances

M. Bruno LEGER

M. Dominique ALIX

M. Eric AVENEL

M. Norbert CAJOT

M. Bernard CORBILLON

M. Jean-Bernard

DUPRESSOIR

M. Rémy LEROY-DAVESNE

M. Georges MOLMY

M. Pascal SAGOT

Mm. Michèle VALLOT

Mme Fabienne VERHAEGHE

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la constitution de cette commission telle que présentée ci-dessus.

Commission Aménagement de l'espace

Sont candidats :

2ème COMMISSION : Aménagement de l'espace

M. Edouard DE LAMAZE

M. Jacques AMEEDÉ

M. Jean-Jacques BOUTET

M. Daniel CHABE

Mme Marie-Christine CHANUT

M. Eric CHIVOT

M. Vincent DECORDE

Mme Chantal DONCKELE

Mme Annick LANGLOIS

M. Léon LEVASSEUR

M. Denis LÉBOUCHER

M. Pierre PALENNE

M. Jean-Luc POYEN

M. Patrice NION

M. Jacques SELLIER

M. Stéphane VATELIER

Compte tenu du nombre important de candidats et pour permettre un bon fonctionnement de la commission, M. Vincent DECORDE ayant également demandé à être dans la commission services à la population, il est retiré de cette commission.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la constitution de ce groupe de travail telle que présentée ci-dessus, exception faite de la candidature de M. Decorde.

Commission Attractivité du territoire

Sont candidats :

3ème COMMISSION : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
<p>M. Fabrice OTERO M. Thierry AUVRAY M. François CAPET M. Jean CARPENTIER M. Daniel CHABE M. Jean-Claude DEMARES M. Ansbert LECOQ M. Pascal ROBINET M. Joël SAVARY Mme Christelle SCHOEGEL</p>

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la constitution de cette commission telle que présentée ci-dessus.

Commission Services à la population

Sont candidats :

4ème COMMISSION : SERVICES A LA POPULATION
<p>M. Jean-Pierre CARPENTIER Mme Sandrine BOURGUIGNON Mme Eliane COEFFIER M. Vincent DECORDE M. Michel FAUVEL M. Paul GREVET M. Alain HERICHARD M. Pierre PALENNE M. Guy PRUVOST Mme Perrine SERANO</p>

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la constitution de cette commission telle que présentée ci-dessus

Délibération 2014-04-29 : DESIGNATION DES DELEGUES AU PAYS ENTRE SEINE ET BRAY

Le Président rappelle qu'il convient de désigner les délégués au Syndicat Mixte du Pays Entre Seine et Bray afin qu'il puisse à son tour procéder à la mise en place de son comité syndical. 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants sont à élire.

L'article L.5711-1 du CGCT, modifié par la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, fixe les conditions de l'élection des délégués des syndicats mixtes. Il est procédé au vote. Au 1er tour, ont obtenu la majorité absolue :

Titulaires	Suppléants
Patrick CHAUVET	Pascal ROBINET
Bruno LÉGER	Jean CARPENTIER
Edouard DE LAMAZE	Denis LÉBOUCHER
Fabrice OTÉRO	Pierre PALENNE
Jean-Pierre CARPENTIER	Bernard CORBILLON
Georges MOLMY	Joël SAVARY
Jean-Bernard DUPRESSOIR	Perrine SERANO
Chantal DONCKELE	Norbert CAJOT
Léon LEVASSEUR	Michel FAUVEL
Marie-Christine CHANUT	Éric AVENEL
Daniel CHABÉ	Jean-Michel DUVAL
Jacques SELLIER	Dominique ALIX

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire élit les délégués au Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération 2014-04-30: DELEGUES AUX OTSI

Dans le cadre de sa compétence tourisme et des conventions d'objectifs que la Communauté de communes a signé respectivement avec les Offices de tourisme des Trois Vallées et du canton de Clères, la communauté de communes doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein des Conseils d'Administration des Offices de tourisme.

Délégués à l'Office de tourisme des trois Vallées :

- Titulaire : M. Edouard de Lamaze
- Suppléant : M. Jean Bernard Dupressoir

Délégués à l'Office de Tourisme du canton de Clères :

- Titulaire : M. Daniel Chabé
- Suppléant : M. Léon Levasseur

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la désignation des candidats dénommés ci-dessus en tant que délégués aux Offices de tourisme.

Délibération 2014-04-31 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEDAR

Le Président explique qu'il s'agit de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Communauté de communes au SMEDAR (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen).

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire désigne :

- Délégués titulaires :
 - M. Jean-Pierre Carpentier
 - M. Pierre Palenne
- Délégués suppléants :
 - M. Michel Fauvel
 - M. Jean Michel Duval

Délibération 2014-04-32 : DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE D'URBANISME

Le conseil communautaire doit désigner des représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure :

Sont candidats :

- Monsieur Patrick CHAUVET
- Monsieur Edouard DE LAMAZE
- Monsieur Fabrice OTERO

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la désignation des candidats dénommés ci-dessus en tant que délégués à l'agence d'urbanisme

Délibération 2014-04-33 : DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

Le conseil communautaire doit désigner un représentant au sein du CNAS

Sont candidats

- Monsieur Daniel CHABE

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire approuve la désignation du candidat dénommé ci-dessus en tant que délégué au CNAS.

Délibération 2014-04-34 : VOTE DU BUDGET LOCABAT

Le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2014 de LOCABAT.

Celui-ci est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement pour la somme de 59 954 €, et en investissement pour la somme de 13 700 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote pour le budget primitif 2014 de LOCABAT pour les sommes indiquées ci-dessus.

Délibération 2014-04-35 : BUDGET HE – VIREMENT DE L'EXCEDENT

Considérant que l'Hôtel d'entreprises a fini de rembourser l'avance de la Communauté de communes, qu'il présente un excédent de recettes dû aux locations, le Président propose que cet excédent vienne soutenir le budget principal.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget de l'Hôtel d'entreprises pour un montant de 32 000 € à la section de fonctionnement du budget principal article 755.

Délibération 2014-04-36 : VOTE DU BUDGET HE

Le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2014 de l'Hôtel d'Entreprises.

Celui-ci est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement pour la somme de 67 182 €. En investissement, il présente un suréquilibre en recettes avec la somme de 99 395 € en recettes pour 12 187 € en dépenses.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2014 du budget annexe hôtel d'entreprises pour les sommes ci-dessus.

Délibération 2014-04-37 : VOTE DES TAUX DE TEOM 2014

Le produit de TEOM inscrit dans le budget en recettes de fonctionnement correspond à 1 110 000 €.

Taux de TEOM 2014 :

zone 1 : Buchy - 2 collectes hebdomadaires	921718	17,89%	164895,3502
zone 2 : les 25 autres communes – 1 collecte hebdomadaire	5429433	17,23%	935491,3059
Total	6351151		1100386,656

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote les taux ci-dessus.

Délibération 2014-04-38 : RECONDUCTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-78,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la décision du 12 octobre 2006 du Conseil communautaire de conserver la TEOM pour l'année 2007, et son incidence en matière d'instauration de la redevance spéciale,

Vu la décision du 26 janvier 2006 du Conseil communautaire d'instaurer la redevance spéciale concernant les communes de son territoire à compter du 1er janvier 2006,

Vu la délibération du 12 octobre 2006 d'élargir la redevance spéciale à tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire en 2008

Le Président propose de maintenir la redevance spéciale pour l'année 2014, avec une augmentation au regard de l'augmentation des coûts de traitement soit environ 4%

A l'unanimité de ses membres, le Conseil approuve la reconduction de ce recouvrement à l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers pour l'année 2014, avec une augmentation fonction des coûts de traitement, soit environ 4%.

Délibération 2014-04-39 : CTOM – REDEVANCE SPECIALE DES COMMUNES

Conformément à la présentation du budget primitif 2014 Collecte et Traitement des ordures ménagères, il a été prévu une augmentation sur la redevance spéciale des communes, correspondant à l'augmentation des coûts du SMEDAR et de la TVA soit 4%.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote l'augmentation de la redevance spéciale des communes d'environ 4% conformément à la prévision budgétaire.

Délibération 2014-04-40 : CTOM – VOTE DU BUDGET

Le BP CTOM 2014 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 1 248 863 €, en prenant en compte le report de l'excédent de 84313 € en recette de fonctionnement.

En investissement, il est proposé en suréquilibre : 104 081 € en dépenses et 185 973 € en recettes. Sont également comptabilisés les restes à réaliser.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2014 de la Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la CCME pour les sommes indiquées ci-dessus

Délibération 2014-04-41 : EXPA – VOTE DU BUDGET

Il s'agit d'un budget de lotissement dans lequel les dépenses sont intégralement inscrites en section de fonctionnement, en coût H.T., la TVA étant collectée sur la vente des parcelles.

La section de fonctionnement est proposée en équilibre pour 2 246 191 €

La section Investissement est proposée en suréquilibre :

Dépenses : 1 716 009 €

Recettes : 1 800 851 €

En investissement, la section dépense fait apparaître le coût des stocks (correspondant à la variation des stocks en recettes de fonctionnement), ainsi que le remboursement du capital de l'emprunt financés par un virement du budget principal.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil communautaire vote le budget primitif 2014 relatif au budget EXPA pour les sommes indiquées ci-dessus.

Délibération 2014-04-42 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2014

Le Président expose que la proposition budgétaire est proposée selon deux scénarii qui sont soumis au vote de l'assemblée.

Scénario 1 : pas d'augmentation des taux de fiscalité.

Scénario 2 : une augmentation des 4 taxes additionnelles (TH, TFB, TFNB, CFE hors zone) de 2% et de la CFE de zone de 1,5%

Le conseil communautaire, à la majorité des voix (4 votes contre et 2 abstentions), opte pour le scénario 2 soit les taux 2014 suivants :

- TH : 4,26 %
- TFPB : 2,77%
- TFNB : 5,20%
- CFE hors zone : 2,33%
- CFE de zone : 19,39 %

Délibération 2014-04-43 et 47: Participations, subventions aux différents organismes

Le Président expose que la CCME est sollicitée par l'office de tourisme des Trois Vallées pour une augmentation de notre participation qui passerait de 2,40 € à 2,60 € par habitant.

Après débat, les délégués expriment le souhait, dans un contexte financier tendu lié à la baisse significative des dotations, de maintenir la participation à 2€40 par habitant.

A la majorité des membres présents avec une abstention, le conseil communautaire maintient la participation à l'office des 3 Vallées à 2,40 €/hab

Le Président propose de voter les participations, subventions et adhésions suivantes pour l'année 2014 :

Organisme	2014
Compte 6574 Subvention aux associations	
<i>Ecole de musique</i>	55000
Compte 6554 Contributions aux organismes de regroupement	
<i>Pays Entre Seine et Bray</i>	31100
Compte 6281 Concours divers	
<i>ADM 76</i>	900
<i>Profession Sports</i>	60
<i>OT 3 Vallées</i>	26000
<i>OT Clères</i>	6120
<i>Seine Maritime Expansion</i>	4200
<i>ADCF</i>	1700
<i>Agence urbanisme</i>	13600
TOTAL	138680

A la majorité des membres présents, avec trois abstentions, le conseil communautaire vote le tableau ci-dessus du budget principal de la CCME pour les organismes et sommes ci-dessus.

Délibération 2014-04-44 : VOTE DU BP CCME

Le BP CCME est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 2 150 688 €, en prenant en compte les 562 668 € de report en fonctionnement, en recettes.

En investissement, il présente une section équilibrée à 986 657 € avec des restes à réaliser de 11 259 € en dépenses et 45 062 € en recettes. Le déficit reporté s'élève à 238 598 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2014 du budget principal de la CCME pour les sommes ci-dessus

Délibération 2014-04-45 : CARTES DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Le Président informe que la Carte d'Achat est une carte de paiement CB VISA sécurisée, mais c'est aussi un outil de gestion et d'optimisation du processus de traitement des achats

La carte achat est confiée à certains agents d'une administration ou d'une collectivité, mandatés pour effectuer des transactions d'achat auprès de fournisseurs préalablement identifiés.

Le contrat signé en avril 2012 avec la caisse d'épargne arrive à échéance.

Il est proposé de le renouveler pour une période de 36 mois dans les mêmes conditions :

- 3 cartes (une par camion)
- Fournisseur : carburant Carrefour Market à Buchy
- Plafond des dépenses : 80 000 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide le renouvellement du contrat avec la caisse d'épargne dans les conditions exposées ci-dessus et autorise le Président à signer le contrat.

Délibération 2014-04-46 : CONVENTION SAFER – EXTENSION PARC D'ACTIVITES

Le Président expose qu'afin d'assurer l'entretien du terrain de l'extension du parc d'activité, il est proposé de signer une convention de mise à disposition du terrain avec l'ancien exploitant.

Cette convention est passée par l'intermédiaire de la SAFER permettant d'encadrer juridiquement l'action.

Les conditions :

- ▶ 30ha/an/ha (supporté à 50% par l'exploitant)
- ▶ Possibilité de mettre fin à la convention de façon immédiate, à tout moment
- ▶ 6 ans : du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2019

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEMBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMEDEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	